

Les institutions de la Ve République

Le français pour l'administration et la diplomatie

L 63 Scienze delle Amministrazioni

Docente: De Amicis Désirée



Les institutions de la Ve République

Comment fonctionne l'État en France ?

Qui détient le pouvoir et comment est-il organisé ?

→ **Objectif :**

comprendre les mécanismes institutionnels et l'équilibre des pouvoirs dans la Ve République.

Source: <https://www.elysee.fr/>



Fondement du système

Selon l'article 1 de la Constitution (4 octobre 1958), la France est une république constitutionnelle, « indivisible, laïque, démocratique et sociale » à régime parlementaire semi-présidentiel (pouvoirs forts entre les mains du Président de la République).



La Constitution française

plusieurs révisions importantes → adapter les institutions aux évolutions politiques et sociales:

l'élection du Président de la République au suffrage universel direct (1962)

l'intégration de la France dans l'Union économique et monétaire

la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'accès aux mandats électifs

la reconnaissance de la compétence de la Cour pénale internationale (1999)

la réduction du mandat présidentiel à cinq ans (2000)

l'intégration de la Charte de l'environnement dans le bloc constitutionnel (2005)



Fondement du système

La Ve République (1958) repose sur un principe fondamental :

la séparation des pouvoirs

→ Objectif :

- éviter la concentration du pouvoir
- garantir l'État de droit
- protéger les libertés individuelles



Les trois pouvoirs

Le système institutionnel repose sur trois piliers :

Pouvoir exécutif → gouverne

Pouvoir législatif → élabore et vote les lois

Autorité judiciaire → applique et interprète les lois

→ Logique d'équilibre et de contrôle mutuel



Le pouvoir exécutif

☐ Fonction principale :
diriger l'État et mettre en œuvre les lois

→ Responsabilités :

- conduite de la politique nationale
- gestion de l'administration
- application des décisions publiques



Le Président de la République

Figure centrale de l'exécutif :

- chef de l'État
- garant des institutions
- chef des armées

→ Élu au suffrage universel direct

→ Mandat : 5 ans (quinquennat, renouvelable une fois)

Emmanuel Macron, huitième président de la Ve République, a été élu le 7 mai 2017.



Résidence: Palais de l'Élysée - Paris



Le Président de la République

- présider le Conseil des ministres
- promulguer les lois votées par le Parlement
- chef des armées
- nommer le Premier ministre et, sur proposition de celui-ci, les membres du Gouvernement (art. 8)
- tenir un référendum (art. 11) sur proposition du gouvernement ou sur proposition conjointe des deux assemblées
- droit de dissoudre l'Assemblée nationale (art. 12)
- mise en oeuvre des pouvoirs exceptionnels (art. 16) : peut décider d'exercer seul tous les pouvoirs en cas de menace sur l'indépendance nationale ou les institutions
- Garant de l'indépendance de la Justice
- droit de grâce sur les détenus



Un exécutif à deux têtes

- Président de la République
- Premier ministre

- Le Président nomme le Premier ministre
- Le Premier ministre dirige l'action gouvernementale



Le Gouvernement

Dirigé par le Premier ministre :

- définit les politiques publiques
- élabore les projets de loi
- assure leur mise en œuvre

→ Acteur central dans l'action quotidienne de l'État



Le pouvoir législatif

Fonction principale :

faire les lois et contrôler le gouvernement

→ Il représente directement les citoyens



Le Parlement

- Composé par deux chambres:
l'Assemblée nationale et le Sénat
- exerce la fonction législative
- a le pouvoir de contrôler l'activité du
Gouvernement.
- Les deux chambres du Parlement français se
réunissent en Congrès, au château de Versailles,
lorsqu'elles doivent adopter une révision
constitutionnelle.



Le Parlement

Institution législative composée de deux assemblées :

❖ Assemblée nationale

577 députés

élus au suffrage universel direct

mandat de 5 ans

dernière élection → en juillet 2024

Lieu: Palais Bourbon, Paris

Dans la procédure législative, elle:

- est en charge de toute décision finale
- peut renverser le Gouvernement.



Le Parlement

Institution législative composée de deux assemblées :

❖ Sénat

348 membres

élus au suffrage universel indirect

mandat de 6 ans (renouvelable par moitié tous les trois ans).

dernière élection → le 24 septembre 2023.

Lieu : Palais du Luxembourg, Paris.

Elle a les mêmes pouvoirs que l'autre chambre, mais en cas de désaccord, c'est l'Assemblée nationale qui décide.



Le Conseil constitutionnel

Institution juridictionnelle composée de **neuf membres**.

Fonction:

- contrôler la **conformité des lois à la Constitution**
- garantir la protection des **droits et libertés fondamentaux**
- vérifier la **régularité des élections nationales** (présidentielles, législatives, sénatoriales et référendums)
- contrôler les conditions de mise en œuvre de **l'article 16**



Le Premier ministre

Le Premier ministre:

- est responsable devant le Parlement (art. 20)
- dirige l'action du Gouvernement
- assure l'exécution des lois (art. 21).

Sébastien Lecornu depuis le 9 septembre 2025.



Le Gouvernement et sa composition

Les ministres sont nommés par le Président de la République sur proposition du Premier ministre (art. 8). Sous la direction du Premier ministre, le Gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation.

Le Gouvernement est composé par :

Premier ministre

Ministres d'État

Ministres de plein exercice

Ministres délégués et secrétaires d'Etat

Hauts commissaires



L'autorité judiciaire

organisée selon une distinction fondamentale entre:

juridictions judiciaires → régler les litiges entre les personnes

juridictions administratives → litiges entre les citoyens et les pouvoirs publics

→ Fonction :

- garantir le respect de la loi
- trancher les conflits
- sanctionner les infractions



Le Conseil économique, social et environnemental

Assemblée consultative → représente la société civile.

175 membres, représentants d'organisations professionnelles et associatives.

- ❖ il ne vote pas les lois
- ❖ il donne des avis et des recommandations sur les questions économiques, sociales et environnementales
- ❖ Son rôle est de faire participer la société civile aux politiques publiques



Principe d'indépendance

Condition essentielle de la justice :

- impartialité des juges
- absence d'influence politique
- décisions fondées uniquement sur le droit

→ Garantie fondamentale de l'État de droit

Les branches de la justice

Organisation en trois domaines :

Justice civile → litiges entre particuliers

Justice administrative → conflits avec l'État

Justice pénale → répression des infractions



Élément	France (Ve République)	Italie (République italienne)
Type de régime	Régime semi-présidentiel	Régime parlementaire
Président de la République	Élu au suffrage universel direct	Élu par le Parlement + représentants régionaux
Rôle du Président	Fort, rôle politique central	Symbolique et arbitral
Chef du gouvernement	Premier ministre nommé par le Président	Président du Conseil nommé par le Président
Pouvoir exécutif	Président + PM	Centré sur le gouvernement
Parlement	Assemblée nationale + Sénat	Chambre des députés + Sénat
Bicamérisme	Inégal (Assemblée nationale plus forte)	Parfait (mêmes pouvoirs)
Rapport gouvernement / Parlement	Gouvernement plus stable	Gouvernement dépend fortement du Parlement
Stabilité politique	Élevée	Plus instable (crises fréquentes)

Comparaison France - Italie

